

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le lundi 24 mars 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers:

Gaétan Fortier            Gilles Gauvreau  
Benoît Couture           Rémi Beauchesne

Sont absents : Les conseillers Steve Leblanc et Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Également, le directeur général et greffier-trésorier remercie les élus pour leur compréhension et leur soutien suite à l'empêchement personnel survenu le lundi 17 mars 2025, nécessitant l'ajournement de la séance en date d'aujourd'hui, lundi 24 mars 2025.

**2025-03-39                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 3 février 2025
4. Présentation des comptes
5. Liste des contrats 2024 – Dépôt à la table du conseil
6. Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
7. Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2025
8. Appel d'offres pour contrat de déneigement - Accompagnement professionnel

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin)
11. Intention de participation au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique *ÉCO ÉNERGIE 360* de la FQM
12. Abat-poussière 2025
13. Aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté
14. Projet de branchement du nouveau puits – Accompagnement professionnel
15. Semaine québécoise de la déficience intellectuelle – du 16 au 22 mars 2025
16. Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM
17. Tour Paramédic Ride Québec du 27 septembre 2025 – Demande d'autorisation de passage
18. Dépôt d'un projet de Central de prêt
19. Correspondance
  - a) Correspondance reçue du MTMD en suivi de la demande de diminution de vitesse sur la route 216 Ouest à proximité de la Grange Pardue;
  - b) Correspondance reçue de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation interpellant les municipalités afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes dans l'éventualité de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis
20. Période de questions
21. Clôture de séance

**2025-03-40                    Dépôt et adoption du procès-verbal du 3 février 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2025-03-41                    Présentation des comptes**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 257,546.49\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2025-03-42                    Liste des contrats 2024 – Dépôt à la table du conseil**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca)

**2025-03-43                    Dépôt – Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le rapport annuel 2024 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca)

**2025-03-44                    COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ACCORDER** une aide financière, en vertu de l'article 91.1 de la *Loi sur les Compétences municipales (LCM)*, d'un montant de 3,577.80\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2025 pour la propriété du 365, rue Principale.

**2025-03-45                    Appel d'offres pour contrat de déneigement – Accompagnement professionnel**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent contrat de déneigement prend fin cette année (printemps 2025) et qu'il est requis de lancer un nouvel « Appel d'offres public » pour le prochain contrat;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 24 février 2025 au montant de 3,450\$ plus taxes pour l'accompagnement professionnel dans le cadre de la démarche liée à « l'Appel d'offres public », plus précisément au niveau de la confection et rédaction du Devis, à la gestion de l'appel d'offres (publication sur SEO, addendas, réponses aux entrepreneurs) ainsi qu'au niveau de l'analyse des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 3,450\$ plus les taxes applicables.

**2025-03-46**            **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise à établir la tarification qui sera applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025.

**2025-03-47**            **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin)**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin) et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

**2025-03-48**            **Intention de participation au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé « ÉcoÉnergie 360 » (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la municipalité du Canton de Ham-Nord doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord :

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie ;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

**2025-03-49                      Proposition pour Abat-poussière 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions à 3 entrepreneurs relativement à la fourniture de 85,000 litres d'abat-poussière liquide de Chlorure de Calcium 35%;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité effectue annuellement l'épandage de son abat-poussière dans la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> semaine du juin (semaine du 2 juin ou du 9 juin en 2025) et qu'elle a reçu une confirmation de la part du plus bas soumissionnaire que les travaux seront réalisés dans cette période;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'OCTROYER** le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière (pour l'épandage de son abat-poussière dans la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> semaine du juin (semaine du 2 juin ou du 9 juin en 2025)), au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie SEL ICECAT pour 85,000 litres de Chlorure de Calcium 35% liquide au prix de 0.3962\$/litre représentant un total de 33,677 \$ plus taxes.

Résultats des soumissions :

- SEL ICECAT 33,677 \$ plus tx (0.3962\$/litre)
- SOMAVRAC C.C. 35,190 \$ plus tx (0.4140\$/litre)
- Entreprises BOURGET 37,553 \$ plus tx (0.4418\$/litre)

**2025-03-50 Aide financière – Fondation CLSC Suzor-Côté**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 500\$ à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour l'année 2025, organisme ayant comme mission d'offrir du matériel médical gratuitement et de soutenir les initiatives qui permettent aux gens de notre communauté de rester chez eux, dans un environnement sécuritaire et chaleureux, quelles que soient les épreuves.

**2025-03-51 Projet de branchement du nouveau puits –  
Accompagnement professionnel**

**CONSIDÉRANT** le projet de branchement du nouveau puits qui est présentement en cours de réalisation, étant rendu à l'étape de confection des plans et devis par la firme d'ingénieurs mandatée au projet;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 27 février 2025 au montant de 3,375\$ plus taxes pour l'accompagnement professionnel dans le cadre du projet de branchement du nouveau puits, plus précisément au niveau du soutien administratif et technique auprès de la firme d'ingénieurs requis tout au long du mandat ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 3,375\$ plus les taxes applicables.

**2025-03-52 37<sup>e</sup> Édition de la Semaine québécoise de la déficience  
intellectuelle**

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la 37<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la semaine du 16 au 22 mars 2025, *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* et invite la population à s'y impliquer, autant durant cette semaine que durant toute l'année.

**2025-03-53                    Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**également, les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants qui fréquentent les Camps de jour sont inévitablement les mêmes que ceux qui fréquentent le système scolaire, signifiant que ces enfants ont les mêmes enjeux et les mêmes défis quotidiens au Camp de jour que durant l'année scolaire, à la différence notable que ces enfants, dans le cadre du système scolaire, bénéficient d'un suivi adapté et personnalisé offert par des **RESSOURCES QUALIFIÉES** alors qu'au Camp de jour estival, on demande à des adolescents(es) sans expérience la gestion de ces enfants, ce qui tout-à-fait illogique considérant les besoins particuliers de ces enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est **IMPOSSIBLE** pour les municipalités d'offrir l'accès au Camp de jour à des enfants ayant des besoins particuliers sans avoir accès à des ressources spécialisées et/ou sans financement permettant l'embauche de telles

ressources (ou au minimum du financement permettant l'embauche de ressources supplémentaires permettant une gestion sécuritaire des enfants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités se sentent laisser à eux même et que considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SÉCURITÉ des Camps de jours (enfants et animateurs(trices)) est **LOURDEMENT** compromise puisque la gestion/supervision « personnalisée » par un animateur(trice) d'un enfant à besoins particuliers signifie par le fait même une absence de gestion/supervision de sa part pour le reste des enfants de son groupe ;

**CONSIDÉREANT** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QU'**en date d'aujourd'hui (24 mars 2025), et ce malgré l'intervention de la FQM en juin 2024, les municipalités sont toujours en attente de la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- **Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.**

**QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à notre député provincial.

**2025-03-54**                    **Tour Paramédic Ride Québec du 27 septembre 2025 –**  
**Demande d'autorisation de passage**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise Tour Paramédic Ride Québec, dans le cadre de leur demande de permis pour événements spéciaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à traverser notre municipalité lors de sa 9<sup>e</sup> édition qui se déroulera le samedi 27 septembre 2025.



2025-03-55

**Dépôt d'un projet de Central de prêt**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord est partenaire du projet de loisirs collectifs avec les municipalités de Notre-Dame-de-Ham, Chesterville, St-Rémi-de-Tingwick et Tingwick ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite structurer le service de prêt de matériel des loisirs collectifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE PRÉSENTER** une demande au programme de central de prêt de Loisir Sport Centre-du-Québec;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage également à payer sa part des coûts au projet (coût des taxes nettes) ;

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord nomme la municipalité de Notre-Dame-de-Ham comme municipalité fiduciaire du projet.

**Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :**

- a) D'une correspondance reçue du MTMD en suivi de la demande de diminution de vitesse sur la route 216 Ouest à proximité de la Grange Pardue ;
- b) D'une correspondance reçue de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation interpellant les municipalités afin de soutenir les entreprises québécoises et canadiennes dans l'éventualité de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis.

**Période de questions :**

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.